

NOTICE D'INFORMATIONS CONCERNANT LE TARIF **TRAVEL⁺**

En cas de questions, veuillez nous contacter directement: **T +352/42 64 64-1** ou **assistance@dkv.lu**

Veuillez joindre les documents ou renseignements suivants à vos factures:

1 QUELS SONT LES VOYAGES POUR LESQUELS JE SUIS ASSURÉ?

Vous êtes couvert pendant les 56 premiers jours (8 semaines) d'un voyage à l'étranger, à savoir tous les pays à l'exception du Grand-Duché de Luxembourg et du pays dans lequel vous avez votre résidence permanente.

2 QUAND LA COUVERTURE D'ASSURANCE ENTRE-T-ELLE EN VIGUEUR ET QUAND PREND-ELLE FIN ?

La couverture d'assurance est activée dès que vous passez la frontière et prend fin dès votre retour au Luxembourg ou dans votre pays de résidence permanente et au plus tard à l'expiration de la 8e semaine de séjour à l'étranger. La couverture expire également lorsque l'assurance liée à votre tarif principal prend fin.

3 DOIS-JE INFORMER LA DKV DE CHAQUE VOYAGE QUE J'ENTREPRENDS ?

Non, nous n'avons pas besoin de connaître vos dates de voyage. Toutefois, vous être prié de nous avvertir en cas de sinistre (voir sous 5).

4 DE QUELLES PRESTATIONS PUIS-JE BÉNÉFICIER ?

Nous vous octroyons jusqu'à 150 000 EUR par sinistre pour les prestations suivantes

- Traitements ambulatoires et dentaires
- Traitements stationnaires

- Transport par les services d'urgence chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche
- Frais de recherche et de sauvetage (jusqu'à 5 000 EUR max.)

En outre, nous organisons et prenons en charge le rapatriement jugé rationnel et justifié, en cas de maladie ou de décès.

5 QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE SINISTRE À L'ÉTRANGER ?

En cas de traitement stationnaire ou de nécessité de rapatriement:

Veuillez nous informer le plus tôt possible au +352/42 64 64-611, par e-mail à l'adresse assistance@dkv.lu ou via notre portail clients **your.dkv.lu/login**. Nous nous chargeons des frais !

En cas de traitement ambulatoire ou dentaire:

Veuillez régler la facture sur place, avant de la transmettre à votre caisse d'assurance maladie.

Veuillez ensuite nous faire parvenir les éléments suivants:

- Preuve de remboursement de la caisse d'assurance maladie
- Copies de factures et rapports de médecins si disponibles
- Vos coordonnées bancaires

Veuillez indiquer systématiquement votre numéro de police d'assurance.